

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi treize novembre deux mille vingt-trois à quinze heures vingt-quatre, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-09-96

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 13 novembre 2023.

CE-2023-09-97

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 novembre 2023.

CE-2023-09-98

Embauche d'une Vérificatrice générale

[Document d'aide à la décision GCH-2023-120](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher madame Francine Tessier à titre de Vérificatrice générale et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE-2023-09-99

Renonciation au droit de préemption et aux clauses d'anti-dilution suivant l'avis relatif à l'émission de nouvelles actions du 27 octobre 2022 concernant une entreprise lévisienne

[Document d'aide à la décision DEV-2023-096](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renoncer au droit de préemption et aux clauses d'anti-dilution prévus à la convention entre actionnaires datée du 28 février 2020, suivant l'avis relatif à l'émission de nouvelles actions, daté du 27 octobre 2023, et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer les annexes D et E de cet avis, afin de permettre à l'entreprise lévisienne de réaliser le plan de relance dans les meilleurs délais, étant donné la recommandation unanime du comité

d'investissement et de soutien aux entreprises.

CE-2023-10-00

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 38.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
